

Accord de Kigali : avancée concrète pour le Climat et opportunité pour le secteur privé

Laura Verdier Ingénieur-Conseil Indépendant - LVR CONSULTING

10 novembre 2016



En marge de la COP22, retour sur un accord historique en matière climatique pourtant passé inaperçu : l'amendement acté en octobre 2016 à Kigali visant à éliminer les gaz HFC dits aussi F-Gaz. Une petite révolution environnementale, qui pourrait également intéresser le secteur privé.

C'est en Afrique que les premières actions concrètes de lutte contre le réchauffement climatique se dessinent. Le succès de la COP 21 a débouché sur la ratification de l'Accord de Paris, et c'est désormais le Maroc, pays hôte de la COP 22, qui prend le relais pour passer à l'action. Mais c'est au Rwanda que l'Accord de Paris a vu sa première mise en œuvre la plus rapide et concrète. Trois semaines avant l'ouverture de la COP 22 à Marrakech, 197 états se retrouvaient à Kigali pour le 28ème sommet des parties au protocole de Montréal.

Les pays signataires de l'Amendement de Kigali viennent de s'engager à éliminer progressivement les HFC high GWP (Global Warming Potential), gaz dont l'effet de serre peut être environ 10 000 fois plus puissant que celui du CO2. Cet accord pourrait éviter une hausse de la température de 0.5°C à l'échelle mondiale, soit un quart de l'objectif de 2°C fixé par l'Accord de Paris.

HFC : Un potentiel de réchauffement global considérable et une utilisation croissante

Ces gaz, aussi appelés F-Gaz, sont utilisés dans les circuits réfrigérants, les aérosols et dans certaines mousses isolantes. On les retrouve donc dans des produits d'usages quotidiens tels que les déodorants ou les réfrigérateurs domestiques, dans des climatisations d'hôtels ainsi que dans des systèmes industriels de réfrigération. Ainsi de nombreux secteurs économiques sont impactés : l'industrie, le tourisme, la grande distribution, l'immobilier de bureaux, etc.

Ils sont également ceux dont les émissions augmentent le plus vite, de l'ordre de 10 à 15% par an. La forte croissance de l'industrie des HFC ces dernières années est due à un développement massif de la climatisation, notamment en Asie et au Moyen Orient.

Un mouvement global d'actions concrètes pour le climat a commencé » : Hakima El Haite, Ministre marocaine de l'environnement

L'accord signé à Kigali est un amendement au protocole de Montréal de 1987, accord qui engage tous les pays signataires à mettre en place des mesures d'atténuation, sous peine de sanctions. Il est donc de portée mondiale, contraignant et applicable immédiatement.

Les acteurs économiques impactés par cet accord vont donc devoir déployer des moyens techniques et financiers considérables pour faire évoluer leurs équipements. Ainsi les pays signataires ont

souhaité étaler dans le temps, et en fonction de leurs capacités d'adaptation, le calendrier de mise en œuvre de l'accord. Les pays riches (Etats-Unis et Europe) mettront l'accord en œuvre dès 2019 alors que les pays émergents les plus volontaires (Chine et pays africains) le feront en 2024, et les autres pays émergents (Inde et pays du Golfe) seulement en 2028.

Les alternatives aux F-gaz existent déjà

Le principal enjeu de la mise en œuvre de cet accord réside dans le choix des gaz de remplacement des HFC high GWP. Les HFC sont déjà les produits de substitution des CFC, gaz responsables du trou de la couche d'ozone et qui ont été supprimés grâce au protocole de Montréal. Il est donc indispensable de s'assurer que les gaz qui remplaceront les HFC n'auront pas à leur tour d'impact négatif sur l'environnement.

Les alternatives aux HFC high GWP sont actuellement :

- certains gaz de la famille des HFC qui ont un GWP moins élevé. Ces HFC low GWP et ultra low GWP représentent une première solution de remplacement des HFC high GWP mais restent cependant des gaz de synthèse encore impactants pour l'environnement ;
- les gaz réfrigérants naturels : entre autre l'isobutane, l'ammoniac et le CO₂. A titre d'exemple, les fabricants de réfrigérateurs en Europe, sous l'impulsion de la directive européenne F-Gaz 517-2014 CE, ont déjà remplacé à 95% le HFC 134a (high GWP) par de l'isobutane en adaptant les systèmes de sécurité pour éviter les risques d'explosion.

Une opportunité sans précédent pour les entreprises d'action concrète pour le Climat

Plusieurs initiatives privées ont déjà défriché le sujet de la suppression des HFC high-GWP.

Ainsi, les membres du Consumer Goods Forum (CGF), réseau d'entreprises de la grande distribution (Walmart, Carrefour, Intermarché, The Coca-Cola Company, Nestlé...), ont voté une résolution fin 2010 pour la suppression progressive des HFC high GWP. Ils ont donc installé de nouveaux systèmes de réfrigération dans plus de 4.000 magasins, distributeurs de boissons et unités de production. Cet engagement, qui nécessitait pourtant des investissements financiers élevés et générerait d'importants changements organisationnels, a été un succès qui a abouti en octobre 2016 à la signature d'une nouvelle résolution. Les membres s'engagent désormais à n'installer que du matériel utilisant des gaz réfrigérants naturels ou des HFC ultra-low GWP lorsqu'ils sont disponibles, à inciter leurs fournisseurs à faire de même, à réduire l'impact environnemental des équipements existants (amélioration de l'efficacité énergétique et minimisation des fuites) et à mesurer leurs avancées.

L'amendement de Kigali représente donc une véritable opportunité pour les entreprises et les bailleurs qui décideront de favoriser le déploiement en avance sur le calendrier de leur pays. L'impact de la suppression des HFC est si important sur le climat que les entreprises qui mettront en place des actions concrètes pourront s'enorgueillir d'avoir une politique climatique véritablement engagée et efficace.

